

Mairie de Cesny aux Vignes

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le trois mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle de conseil de la mairie de CESNY AUX VIGNES, petite salle Gobusseau, sous la présidence de Monsieur Eric DUVAL, Maire.

Étaient présents : Messieurs DUVAL Éric, Maire, CALLÉJAS Christian, Adjoint au Maire, BOURBIA Karim, CHESNEL Mickaël, OLIVIER Christophe et VANNESTE Jean-Paul, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mesdames CHARLES Aurélie et DOGUET Julie, Messieurs BUREL Cyril, CHAGNEUX Philippe et TRÉOL Olivier.

Monsieur CALLÉJAS Christian a été nommé secrétaire de séance.

I - AFFAIRES GENERALES

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 AVRIL 2018

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 5 avril 2018 est adopté à l'unanimité, moins l'abstention de Madame DOGUET et Messieurs CHAGNEUX et TRÉOL, absents lors de la réunion.

2°) COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES ⇨ CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR UN MARCHÉ INTERNET ET INTERCONNEXION DE SITES SUR SUPPORT FIBRE OPTIQUE

Dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, il est envisagé de constituer un groupement de commandes entre la communauté de communes VAL ES DUNES et la commune de CESNY AUX VIGNES.

Les modalités relatives à l'organisation du groupement sont déterminées dans la convention constitutive.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord à la constitution d'un groupement de commandes selon les caractéristiques exposées dans la convention constitutive jointe en annexe, et d'autoriser la communauté de communes Val ès Dunes coordonnateur du groupement à signer le marché.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- considérant l'intérêt de mettre en œuvre un groupement de commandes portant sur un marché internet et interconnexion de sites sur support fibre optique,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28 relatif aux groupements de commandes,

1°) **approuve** le projet de convention constitutive du groupement de commandes portant sur un marché internet et interconnexion de sites sur support fibre optique, dont le texte est joint en annexe,
2°) **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,

3°) **autorise** le coordonnateur du groupement de commandes à signer au nom et pour le compte des membres du groupement le marché internet et interconnexion de sites sur support fibre optique.

II - DOMAINE COMMUNAL

1°) DROIT DE PASSAGE « IMPASSE DE L'ANCIENNE POSTE » ⇒ FIN DE LA PROCEDURE

Conformément aux précédentes réunions de Conseil Municipal, les trois riverains ont été convoqués pour une réunion en mairie et sur place. Seuls deux étaient présents et n'ont pas souhaité répondre favorablement à la vente de cette impasse qui leur a été proposée.

La commune en reste donc propriétaire. Il a toutefois été envisagé quelques travaux d'entretien (arbres à couper) et la pose de potelets au fond de l'impasse afin d'éviter le passage de véhicules.

2°) REPRISE VOIRIE LOTISSEMENTS COMMUNAUX ⇒ INFORMATIONS

L'acte notarié de reprise de voirie et d'espaces communs du lotissement Saint Clair a été signé ce jour. Quant aux deux autres lotissements, suite à un rendez-vous avec Maître Bompain-Chatelard, il a été confirmé que la voirie et les espaces du lotissement La Fontaine appartiennent toujours à la société Anquetil, société inexistante depuis de nombreuses années. Il s'agit ainsi d'une procédure d'acquisition de bien présumé sans maître, procédure plus longue et plus complexe.

Au cours de ce même rendez-vous, Maître Bompain-Chatelard a précisé que la délibération adoptée le 20 juin 2014 concernant la donation par les Consorts Bellanger à la commune, de deux petites parcelles situées en bordure de la rue de Caen et de la rue de Croissanville, était incomplète en ce sens qu'elle autorisait Monsieur le Maire à signer l'acte administratif alors qu'il s'agit d'un acte notarié. Aussi, convient-il de modifier cette délibération conformément aux termes juridiques appropriés.

Ainsi, et afin d'améliorer la visibilité et la sécurité en cet endroit, il convient de régulariser la situation de ces deux petites parcelles de terrain, situées, l'une à l'angle de la RD 47 et de la RD 138 (cadastrée section AB n° 262 pour une contenance de 21 m²), et l'autre à l'angle de la RD 47 et de la rue Emile Lerat (cadastrée section AB n° 254 pour une contenance de 9 m²). Monsieur le Maire propose aux élus d'accepter la donation par les Consorts Bellanger (Mesdames VANHOUTTE et CALLEJAS) au profit de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité (*à l'exception de Monsieur CALLEJAS qui ne prend pas part au vote*) accepte cette donation et autorise Monsieur le Maire (*ou son représentant*) à signer l'acte de donation qui sera reçu par Maître BOMPAIN-CHATELARD, Notaire à Argences, et dont les frais seront pris en charge par la commune.

3 °) AGRANDISSEMENT CIMETIERE COMMUNAL ⇒ LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION

Conformément aux deux dernières réunions de conseil municipal, un membre de la famille des propriétaires du terrain intéressant notre commune pour l'agrandissement du cimetière, a été contacté par courrier recommandé avec accusé de réception. Ces courriers sont restés sans réponse à ce jour.

Aussi, considérant que la commune ne peut aboutir à aucun accord en l'état, il est proposé aux conseillers de recourir à la procédure exceptionnelle d'expropriation. Cette dernière suppose que notre projet soit déclaré d'utilité publique après enquête préalable.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Considérant que le projet répond à un besoin réel et urgent et que la situation financière de la commune permet de le mettre dès maintenant à exécution,

Considérant que ce projet doit être préféré, notamment d'un point de vue de sa comptabilité avec l'environnement, aux autres projets examinés jusqu'à présent,

- **autorise** Monsieur le Maire (*ou son représentant*) à poursuivre, aux fins ci-dessus exposées, la déclaration d'utilité publique du projet et l'acquisition par voie d'expropriation, conformément au Code de l'expropriation, du terrain sis rue André Lemaitre, cadastré section AB n° 0061, pour une contenance de 303 m², et appartenant à l'indivision DATTEE - EHRHARD.

III - PERSONNEL

1°) RECRUTEMENT NOUVEAUX CONTRATS AIDES (PARCOURS EMPLOI COMPETENCES)

Monsieur le Maire informe les élus que depuis le mois de janvier 2018, les recrutements sous la forme de contrats aidés tels contrats uniques d'insertion ou contrats d'accompagnement à l'emploi, ont évolué. Désormais, il s'agit de parcours emploi compétences, dispositif d'insertion professionnelle s'inscrivant dans le cadre de CUI-CAE. Afin que notre commune puisse bénéficier de ce nouveau dispositif, il convient d'autoriser Monsieur le Maire (*ou son représentant*) à signer les nouvelles conventions et tout document s'y rapportant.

Les entretiens de recrutement ont eu lieu le 26 avril dernier. Pôle Emploi nous a officiellement fait part de sa décision ce 3 mai après études des dossiers des personnes que nous avons privilégiées. Les premiers contrats devraient prendre effet au 22 mai prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la création d'emplois aidés tels Parcours Emploi Compétences, Contrats Uniques d'Insertion, Contrats d'Accompagnement à l'Emploi... pour une période de 12 mois renouvelable 1 fois avec un temps de travail hebdomadaire fixé à 20 H et une rémunération établie sur la base du SMIC,

- **autorise** Monsieur le Maire (*ou son représentant*) à signer les conventions à intervenir avec Pôle Emploi et les Services de l'Etat ainsi que tout autre document s'y rapportant,

- **rappelle** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

IV - SCOLAIRE

1°) INFORMATIONS SUR PROCHAINE RENTREE SCOLAIRE

C'est officiel puisque par courrier reçu le 12 avril dernier, l'Inspecteur d'Académie a émis un avis favorable à notre demande de modification de l'organisation du temps scolaire. C'est ainsi qu'à partir de septembre 2018, notre école fonctionnera 4 jours par semaine, soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9 h à 12 H et de 13 H 30 à 16 H 30. Les activités périscolaires mises en place en 2014, lors de l'instauration de la semaine à 4 jours ½, sont ainsi supprimées.

A ce jour, l'effectif de rentrée est fixé à 56 élèves.

V - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CALLÉJAS fait part des informations suivantes :

↳ État civil :

- 1 mariage célébré le 28 avril dernier : Monsieur LAMBRAKIS Richard et Madame RENOUF Lise, tous deux domiciliés 10 impasse Sébastien Saint Clair.
- 1 carte de remerciements émanant de la belle-famille de Monsieur DUVAL Éric, suite à la gerbe offerte par la commune lors des obsèques de sa belle-mère.

↳ Social :

- Le repas annuel destiné aux personnes âgées de notre commune a eu lieu dimanche dernier au restaurant « Le Cheval Blanc » à Crévecoeur en Auge. 34 personnes étaient présentes.

↳ Travaux:

- Les compteurs électriques des bâtiments communaux seront changés le 4 mai et remplacés par les compteurs Linky.
- En raison de la présence d'un seul employé municipal en ce moment, nous avons exceptionnellement fait appel à une balayeuse professionnelle de la Société Toffolutti. Son intervention aura lieu le 4 mai en matinée sur tout le territoire de la commune.

Monsieur DUVAL fait part des informations suivantes :

↳ Divers

- Les cérémonies du 8 mai auront lieu mardi prochain avec une messe célébrée en notre église et le vin d'honneur offert à la salle des fêtes.
- Les invitations pour le pique-nique communal du 2 juin prochain ont été distribuées la semaine passée. Nous espérons un bon retour de la part de la population.
- Monsieur Joël DUGUEY a été élu nouveau maire de la Commune de Ouézy.
- Nous avons déposé une plainte vendredi dernier auprès de la gendarmerie de Moulton-Chicheboville pour incivilité, en raison d'un dépôt de gravats et divers objets et encombrants sur un chemin communal. La découverte a été effectuée par Christophe Olivier qui a trouvé, dans un des sacs, les coordonnées du coupable ! La sanction risque d'être sévère (contravention de 5^{ème} catégorie).
- Le Préfet vient d'informer les maires du Calvados d'un projet de redécoupage des secteurs d'interventions du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Calvados. En ce qui concerne notre commune, toutes les habitations relèveraient toujours du secteur d'Argences.
- Il est rappelé le souhait de la Société TDF tendant à implanter un site radioélectrique afin de permettre la diffusion de services de téléphonie mobile. Une rencontre a eu lieu sur le site concerné (terrain communal situé route de 4 Puits à proximité de la ligne SNCF). Ce pylône sera construit en juillet prochain ; un bail sera établi et la commune bénéficiera d'une nouvelle recette d'environ 2 000 € par an.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le bail à intervenir avec la Société TDF sise à Montrouge, concernant la location d'un terrain situé route de 4 Puits, d'une contenance de 169 m² à prélever sur la parcelle de terrain cadastrée section ZC n° 10 (d'une superficie globale de 920 m²),

- **autorise** Monsieur le Maire (*ou son représentant*) à signer le bail à intervenir et tout document s'y rapportant.

▪ Conformément à la dernière réunion de Conseil Municipal, une documentation technique de la borne à verre est remise à chaque conseiller municipal, ainsi qu'un plan de la commune, afin que chacun puisse réfléchir très rapidement à un emplacement (en sus de celui de la cour Gobusseau). A priori, cette seconde borne serait provisoirement installée sur le terrain de foot, côté usine, et déplacée ultérieurement pour faire l'objet d'un aménagement lors de la création du prochain lotissement.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 45.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Christian CALLÉJAS.

Éric DUVAL.